



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

préalable à la délivrance du permis d'aménager :
viabilisation de deux lots situés sur la zone de fret à Mauguio

La SA aéroport Montpellier Méditerranée a déposé une demande de permis d'aménager n° 034-154-24-00006, relatif à la viabilisation de deux lots situés sur la zone de fret, rue Jeanne Herveux à Mauguio (34 130) qui doit être soumis à une participation du public par voie électronique en application de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

La participation du public par voie électronique est ouverte du jeudi 3 avril 2025 à 10h00 au lundi 5 mai 2025 à 10h00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à la participation du public comprenant notamment la demande de permis d'aménager sera consultable sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/ppve-permis-amenager-zonefret/>

Sur demande, ces documents peuvent être mis en consultation sur support papier à la préfecture de l'Hérault au bureau de l'environnement. La demande doit être présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation, **sur rendez-vous préalable au 04 67 61 61 61.**

Les documents sont mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant la demande.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/ppve-permis-amenager-zonefret/>

Au cours de cette consultation, le public pourra déposer ses propositions et observations par courriel : **pa-zonefret@democratie-active.fr**

Ne pourront être pris en considération que les contributions parvenues au plus tard le jour et heure de clôture de la participation du public par voie électronique.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à Madame Tiphaine GROSSIN, SA aéroport Montpellier Méditerranée, téléphone 04 67 20 86 55 courriel t.grossin@montpellier.aéroport.fr

À l'issue de cette consultation, une synthèse des observations sera mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Participation-du-public> .

La décision statuant sur la demande sera prise par le préfet de l'Hérault soit le permis d'aménager ou un refus.